

CAPACITES TECHNIQUES ET FINANCIERES

Demande d'Autorisation Environnementale

Parc éolien Phenix de Plomodiern – Projet de renouvellement

Département : Finistère (29)

Commune : Plomodiern

Maître d'ouvrage : Parc Eolien de Phenix SARL

Société en charge du développement du projet :



**ERG Développement
France SAS**

Contact :

Yvonik GUEGAN
12 rue Alain Barbe Torte
44200 NANTES

**Réalisation et assemblage du Dossier de
Demande d'Autorisation Environnementale :**



Bureau d'études en environnement
énergies renouvelables et aménagement durable



Projet existant de Plomodiern



Projet Phenix

**Capacités techniques et
financières**

La société Parc éolien de Phenix est une société dédiée créée par la société IMPAX Asset Management pour porter et exploiter le projet de renouvellement. La société Parc éolien de Phenix ne comprend aucun salarié. Les paragraphes suivants ont pour but de démontrer que la société Parc éolien de Phenix se munira de toutes les capacités techniques et financières requises pour gérer l'exploitation du projet éolien de Phenix.

1. Capacités techniques

La description de l'organisation générale du projet indiquant les responsabilités et obligations qui incombent à l'exploitant tout au long de la vie du parc est développée dans les paragraphes suivants.

Le développement et la réalisation du chantier

ERG DEVELOPPEMENT FRANCE SAS assure les missions liées au développement du projet et est pressenti pour piloter la coordination de sa construction et du démantèlement du précédent parc éolien dans le cadre de contrats de services avec la société du Parc éolien de Phenix. Le constructeur des éoliennes se verra confier la livraison « clé-en-main » des éoliennes et des postes de livraison électrique, en ce compris les lots voiries, génie civil et génie électrique. Cette dernière pourra être assistée par ERG DEVELOPPEMENT FRANCE SAS au titre d'assistant à la maîtrise d'ouvrage.

Dénomination sociale : ERG DEVELOPPEMENT FRANCE SAS

Adresse du siège social : 16 Boulevard Montmartre 75009 Paris

Numéro d'identification : 528 453 673 R.C.S Paris

La gestion technique (exploitation, maintenance préventive et curative), commerciale et administrative

La gestion technique, commerciale et administrative du parc éolien pourra être gérée directement par les services spécialisés du groupe ERG, maison mère de la société ERG Développement France exploitant déjà de nombreux parcs développés et construits par ERG Développement France. Le contrat de gestion technique et commerciale conclu prendra effet au plus tard au jour de la mise en service du parc éolien. La maintenance préventive et curative sera également traitée au sein du groupe ERG par la société ERG Eolienne France.

En ce qui concerne la maintenance (préventive et curative), la société de projet pourra faire appel aux équipes du groupe ERG, notamment via la société ERG France, qualifiées dans leur domaine (maintenancier des éoliennes, etc.) qui disposeront des assurances requises. Un contrat de maintenance pourra être conclu avec le turbinier ou la société ERG France et prendra effet au plus tard à la réception du parc éolien. De plus, les premières années de mise en service du site, les installations seront sous

« garantie constructeur ». Le suivi d'exploitation pourra être réalisé par la société en charge de l'exploitation (ERG France). Un système de supervision l'informerait des pannes et arrêts en temps réel. Une supervision du fonctionnement des turbines avec vérification des principaux paramètres du fonctionnement sera effectuée deux fois par jour, 365 jours par an. Des maintenances préventives et des inspections sur site seront planifiées régulièrement. Elles assureront le suivi au quotidien du respect de la réglementation ICPE.

Dénomination sociale : ERG France SAS

Adresse du siège social : 16 Boulevard Montmartre 75009 Paris

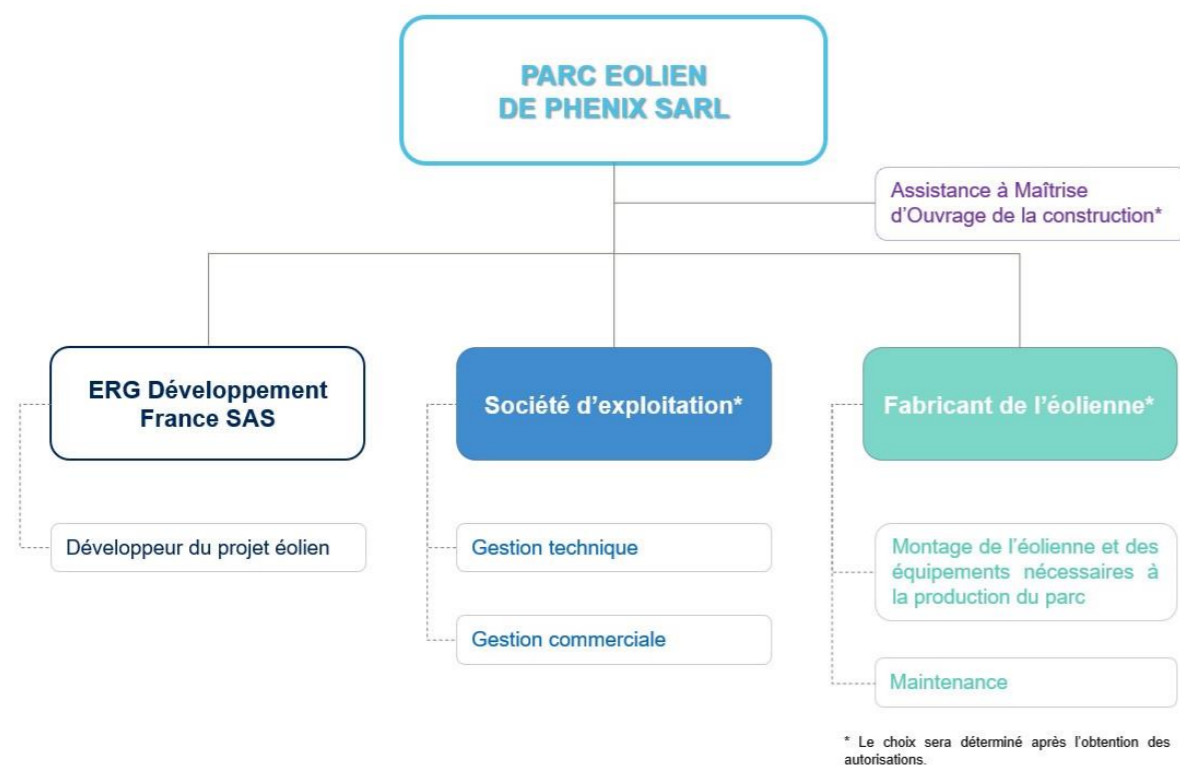
Numéro d'identification : 441 320 405 R.C.S Paris

Tâches clés de l'exploitation

La société du Parc éolien de Phenix et la société de maintenance assureront le respect des prescriptions réglementaires issues de la législation relative aux installations classées, telles qu'énumérées par l'arrêté ministériel du 26 août 2011, dans les conditions décrites par le tableau figurant en annexe de cet arrêté.

En tant qu'exploitant, la société du Parc éolien de Phenix aura seule la charge du respect des obligations issues de la législation relative aux Installations Classées pour la Protection de l'Environnement vis-à-vis de l'autorité administrative.

Elle répondra du respect des prescriptions réglementaires. Elle conclura des contrats avec des professionnels expérimentés et compétents en matière d'exploitation et de maintenance, par lesquels elle délèguera, en partie, ses missions. Elle s'assurera, par ces derniers, du respect de l'ensemble des obligations afférentes aux missions ainsi déléguées. La société du Parc éolien de Phenix sera seule en charge de la mise en œuvre opérationnelle des prescriptions issues de la législation relative aux installations classées.



Organisation de la société de projet Parc Eolien de Phenix SARL (source : ERG)

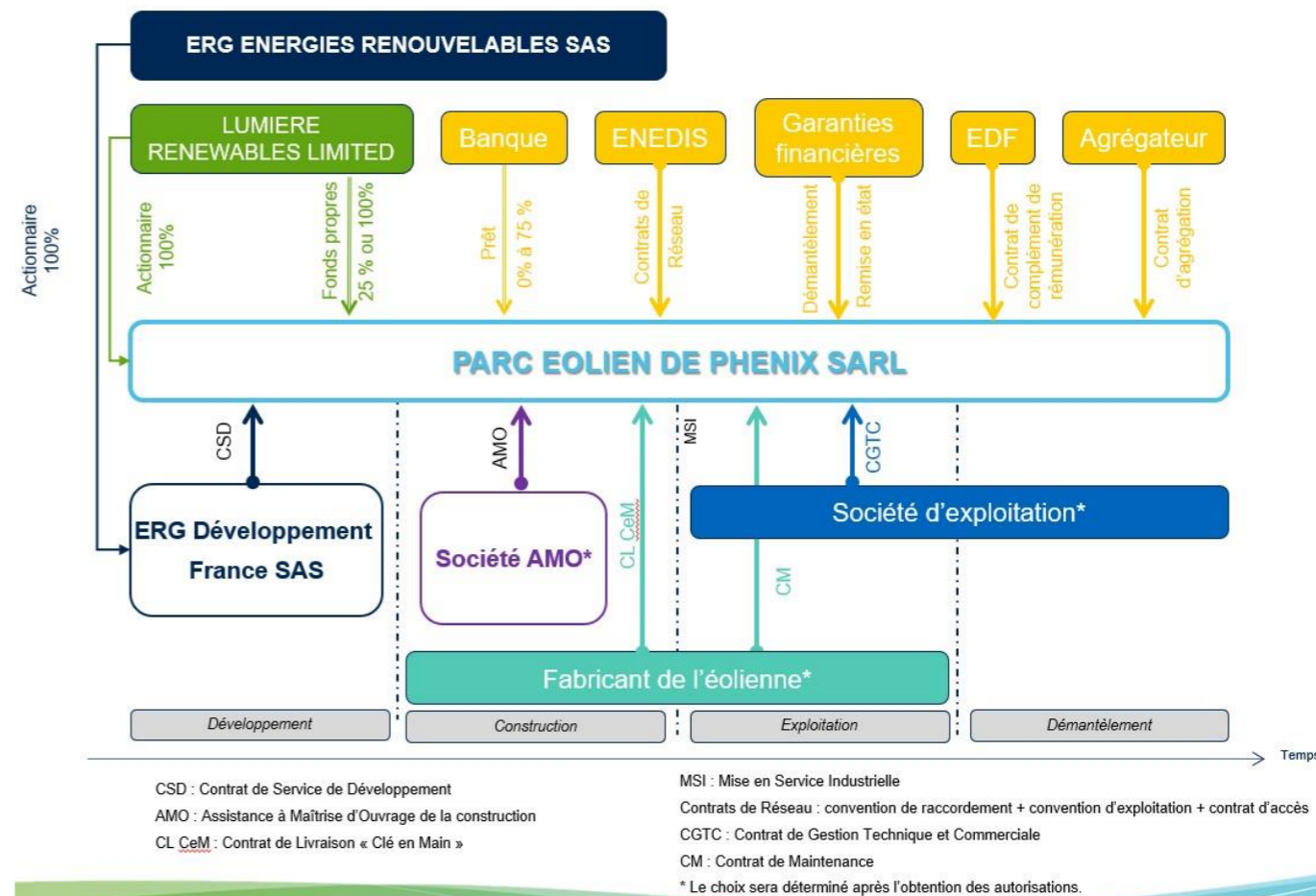
La société Parc Eolien de Phenix est la structure qui va accueillir l'ensemble des autorisations nécessaires à la construction, et à l'exploitation du parc éolien.

Cette société va notamment négocier des contrats de fourniture ou de services auprès des fournisseurs d'éoliennes, des entreprises de travaux, de raccordement auprès du gestionnaire de distribution d'électricité et de supervision de la construction (AMO) et de l'exploitation du futur parc éolien, ces deux derniers contrats pouvant être souscrits auprès d'ERG.

Les tâches d'opérations et de maintenance seront effectuées soit par le fournisseur d'éoliennes ou auprès d'un acteur présent sur le marché.

Enfin, l'électricité sera revendue à prix défini par appel d'offres national.

L'ensemble de cette structure contractuelle permet d'assurer la qualité de la réalisation de ce parc éolien selon les meilleures pratiques de la filière éolienne.



Organigramme de la société de projet Parc Eolien de Phenix sarl (source : ERG)

En annexe 1, est fournie une attestation technique d'exploitation, en date du 16/06/2021, établissant que la société Parc Eolien de Phenix pourra être liée à la société ERG France SARL ou société du groupe ERG en France.

2. Capacités financières

Dans le cadre de la démonstration des capacités financières, une lettre d'engagement des actionnaires – en date du 10/09/2021, figure en annexe 2 du présent document.

Page suivante est présenté le business plan du projet de parc éolien Phenix.

Business plan

Caractéristiques techniques	Nb éoliennes	Puissance unitaire	Puissance installée	Productible P50	Montant immobilisé	Montant immobilisé
Unité	unités	en MW	en MW	en heures éq.	en EUR/MW	en EUR
Parc	4	4,2	17	1 684	917 203	15 409 008

Caractéristiques économiques	
Tarif éolien (€/MWh)	60
Tarif Indexation	0,60%
Taux prêt bancaire	1,50%
Durée prêt bancaire	20
% de fonds propres	25%

Compte d'exploitation	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19
Chiffre d'affaires	1 697 371	1 707 555	1 717 801	1 728 108	1 738 476	1 748 907	1 759 401	1 769 957	1 780 577	1 791 260	1 802 008	1 812 820	1 823 697	1 834 639	1 845 647	1 856 721	1 867 861	1 879 068	1 890 342	1 901 684
Charges d'exploitation	-389 237	-391 572	-457 110	-459 852	-462 611	-482 110	-485 002	-487 912	-490 840	-493 785	-554 195	-557 520	-560 865	-564 231	-567 616	-571 022	-574 448	-577 895	-581 362	-584 850
Montant des impôts et taxes hors IS	-156 552	-157 491	-157 491	-158 436	-159 387	-160 343	-161 305	-162 273	-163 247	-164 226	-165 211	-166 203	-167 200	-168 203	-169 212	-170 228	-171 249	-172 276	-173 310	-174 350
Excédent brut d'exploitation €	1 151 582	1 158 492	1 103 200	1 109 819	1 116 478	1 106 455	1 113 093	1 119 772	1 126 490	1 133 249	1 082 601	1 089 097	1 095 631	1 102 205	1 108 818	1 115 471	1 122 164	1 128 897	1 135 670	1 142 484
Dotations aux amortissements	-770 450	-770 450	-770 450	-770 450	-770 450	-770 450	-770 450	-770 450	-770 450	-770 450	-770 450	-770 450	-770 450	-770 450	-770 450	-770 450	-770 450	-770 450	-770 450	-770 450
Provision pour démantèlement	-10 000	-10 000	-10 000	-10 000	-10 000	-10 000	-10 000	-10 000	-10 000	-10 000	-10 000	-10 000	-10 000	-10 000	-10 000	-10 000	-10 000	-10 000	-10 000	-10 000
Résultat d'exploitation	371 132	378 041	322 750	329 369	336 028	326 004	332 643	339 321	346 040	352 799	302 151	308 646	315 181	321 755	328 368	335 021	341 714	348 447	355 220	362 034
Résultat financier	-171 485	-163 965	-156 331	-148 582	-140 716	-132 732	-124 628	-116 402	-108 052	-99 576	-90 973	-82 240	-73 376	-64 378	-55 245	-45 974	-36 564	-27 012	-17 316	-7 474
Résultat courant avant IS	199 647	214 077	166 419	180 787	195 311	193 272	208 015	222 919	237 988	253 223	211 178	226 406	241 805	257 377	273 123	289 047	305 150	321 435	337 904	354 560
Montant de l'impôt sur les sociétés	28,00%	-55 901	-59 942	-46 597	-50 620	-54 687	-54 116	-58 244	-62 417	-66 637	-70 902	-59 130	-63 394	-67 705	-72 065	-76 474	-80 933	-85 442	-90 002	-94 613
Résultat net après impôt	143 746	154 135	119 822	130 167	140 624	139 156	149 770	160 502	171 351	182 320	152 048	163 012	174 100	185 311	196 649	208 114	219 708	231 433	243 291	255 283
Capacité d'autofinancement	924 196	934 586	900 272	910 617	921 075	919 606	930 221	940 952	951 802	962 771	932 498	943 463	954 550	965 762	977 099	988 564	1 000 158	1 011 884	1 023 741	1 035 734
Flux de remboursement de dette	-499 504	-507 024	-514 658	-522 407	-530 273	-538 256	-546 361	-554 587	-562 937	-571 412	-580 016	-588 749	-597 613	-606 611	-615 744	-625 015	-634 425	-643 977	-653 673	-663 515
Flux de trésorerie disponible	424 692	427 561	385 614	388 210	390 802	381 350	383 860	386 366	388 865	391 358	352 482	354 714	356 937	359 151	361 355	363 549	365 733	367 906	370 068	372 219

Tableau 1 : Business Plan (source : ERG)

Annexe 1 : Attestation technique d'exploitation

ERG France



ERG France



ATTESTATION TECHNIQUE D'EXPLOITATION

La Société ERG France SARL, Société A Responsabilité Limitée, dont le siège social est au 16 Boulevard Montmartre 75009 PARIS, immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 441 320 405 et représentée par Matteo CARANDO, son gérant, atteste que :

- La société Parc Eolien de Phenix pourra être liée contractuellement à la société ERG France SARL ou société du groupe ERG en France pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage lors de la phase de construction du parc éolien composé de quatre (4) éoliennes implantées sur la commune de Plomodiern (29).
- La société Parc Eolien de Phenix pourra être liée contractuellement à ERG France SARL ou société du groupe ERG en France et pourra prendre sous sa responsabilité l'exploitation du parc de 4 éoliennes sur la commune de Plomodiern (29) conformément aux missions listées en annexe jointe.

Fait à Paris, le 16 Septembre 2021,

Matteo CARANDO
Président d'ERG France

Firmato digitalmente da
Matteo Carando
Data: 2021.09.21
12:20:39 +02'00'

ANNEXE : Missions d'exploitation du contrat Parc Eolien de Phenix

Gestion technique et commerciale :

- Surveillance à distance de l'installation 7j/7 ;
- Contrôles des accès et journal d'interventions ;
- Autorisation et mise en œuvre des manœuvres d'exploitation (couplage / découplage) ;
- Gestion et suivi des garanties contractuelles et légales données par le constructeur et maintenanciers ;
- Organisation et suivi des maintenances préventives et curatives pour les installations annexes aux éoliennes ;
- Organisation et suivi des contrôles réglementaires ;
- Gestion et suivi des obligations de la SPV ;
- Relève des compteurs et gestion de la facturation de l'électricité produite.
- Suivi de la mise en place de nouveaux systèmes (monitoring postes, système de contrôle injection réseau, anti-intrusion, matériel de supervision)
- Veille technique et information Maître d'Ouvrage en cas d'incidence sur l'exploitation ;
- Suivi et levée des réserves inhérentes aux contrats de construction ;

Analyse d'exploitation :

- Archivage des données commerciales, contractuelles, de production d'exploitation sur plateforme FTP ;
- Suivi des performances et proposition technique pour l'amélioration ;
- Contrôle des performances (courbes de puissance, données constructeurs, compteurs, calcul de perte, disponibilité, etc.) ;
- Reporting mensuel et annuel ;
- Contrôle visuel du parc régulier sur site et émission d'un rapport ;
- Suivi de la conformité du site pour l'acoustique (vérification, paramétrages, etc.) ainsi que l'Environnement (mise en œuvre des mesures compensatoires, etc.)

ERG France S.A.R.L.
Société à responsabilité limitée au capital de 2.000.000,00 euros

www.erg.eu

Siège social: 16 Boulevard Montmartre - 75009 Paris - RCS Paris 441 320 405

ERG France S.A.R.L.
Société à responsabilité limitée au capital de 2.000.000,00 euros

www.erg.eu

Siège social: 16 Boulevard Montmartre - 75009 Paris - RCS Paris 441 320 405

Annexe 2 : Lettre d'engagement de la société mère

DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE/PARC EOLIEN DE PHENIX

DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE/PARC EOLIEN DE PHENIX

LETTRÉ D'ENGAGEMENT

Après avoir préalablement rappelé ce qui suit :

- (1) PARC EOLIEN DE PHENIX, société à responsabilité limitée, dont le siège est à Paris (75009), 28 Boulevard Haussmann, immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 825 319 924, ci-après « **PARC EOLIEN DE PHENIX** », porte le projet de 4 aérogénérateurs et 2 postes de livraison sur la commune Plomodiern (29550) (le « **Projet** ») pour un coût estimé à 15 409 827 € ;
- (2) cent pour cent (100 %) du capital de PARC EOLIEN DE PHENIX est détenu par **LUMIERE RENEWABLES LIMITED**, une société de droit anglais ayant son siège social à Londres, 30 Panton Street, SW1Y 4JY, Angleterre et immatriculée sous le numéro 10505507,;
- (3) le capital de LUMIERE RENEWABLES est détenu à 72% par IMPAX NEW ENERGY INVESTORS III LP, à 21% par IMPAX NEW ENERGY INVESTORS III-B LP (fonds financé à 100% par la BANQUE EUROPEENNE D'INVESTISSEMENT) et à hauteur du solde par NEW ENERGY INVESTORS III LP et INEI III Co-Investment LP, ces quatre fonds (les « **FONDS IMPAX** ») étant tous sous mandat de gestion de la société IMPAX ASSET MANAGEMENT (AIFM) LIMITED, société de droit anglais ayant son siège social 30 Panton Street, Londres, Royaume-Uni, immatriculée au registre du commerce et des sociétés du Royaume Uni (The Registrar of Companies for England and Wales) sous le numéro 8819010.

Les FONDS IMPAX disposent d'un montant de capital engagé de trois cent cinquante-sept millions d'euros (357M€), la majorité de ce financement, à savoir 21%, étant apportée par la Banque Européenne d'Investissement (la BEI). Les FONDS IMPAX sont dédiés à l'investissement dans les énergies renouvelables exclusivement ;

LUMIERE RENEWABLES et les FONDS IMPAX sont ci-après collectivement dénommés les « **Actionnaires** ».

J'atteste par les présents, en tant que représentant des Actionnaires, ce qui suit :

Les FONDS IMPAX disposent des Fonds nécessaires à la construction et à l'exploitation du Projet et s'engagent, pendant tout le temps où Les FONDS IMPAX seront associés de **PARC EOLIEN DE PHENIX** sous réserve de la réalisation du Projet par PARC EOLIEN DE PHENIX, à les fournir à **PARC EOLIEN DE PHENIX**, par :

- (i) un apport en fonds propres pour 25 % du coût total du Projet au titre des fonds propres apportés par **PARC EOLIEN DE PHENIX**;
- (ii) ou un apport en fonds propres égal à 100 % du coût total du Projet en cas d'absence de financement par un emprunt bancaire.

Fait à Paris, le 10 Septembre 2021

IMPAX NEW ENERGY INVESTORS III LP
IMPAX NEW ENERGY INVESTORS III-B LP
NEW ENERGY INVESTORS III LP
INEI III CO-INVESTMENT LP



Daniel VON PREYSS

Directeur


LUMIERE RENEWABLES LIMITED



Daniel VON PREYSS

Directeur

PARC EOLIEN DE PHENIX SAS



David TRAFFORD-ROBERTS

Président

